VENTE A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Résidences

—ET DE—

Propriétés Commerciales,

Exceptionnellement bien situées dans les Premier et Quatrième Districts.

La résidence en briques
1326 rue St André

Les deux résidences simples, neuves et modernes,
Nos 1922 et 1926 rue Prytanée.

La résidence en briques à deux étages,
1410 rue St. André.

La résidence en bois à deux étages,
2024 rue Colisée.

La résidence double à deux étages en briques,
1120 et 1122 rue St. André

La jolie résidence simple en bois,
1238 rue St André.

Les spacieuses résidences doubles en briques à deux étages.
1235 et 1237 rue St André.

—ENSEMBLE AVEC—

LOTS DE TERRE

FORMANT LA FAÇADE DE L'ILET ENTIER,

Rue St. André, entre les rues Chestnut et Camp.

L'entrepôt en briques,
430-436 rue Natchez,

Le magasin en briques à quatre étages,
400 rue Magasins.

La bâtisse en briques à quatre étages,
320 rue du Camp.

EDWARD CONERY BYRNES VS LES MINEURS BYRNES ET ALS.

No 64,729 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—encanteurs — Bureau 134 rue Carondelet—

Mardi le 25 FEVRIER 1902,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de trois ordres de Cour, signés le 17 janvier 1902, ensemble avec un jugement de partage signé le 7 janvier 1902, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile, paroisse d'Orléans, Division C, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Un certain lot ou portion de terre décrit comme la quatrième partie ou portion d'un certain ilet de terre situé dans le quatrième district de cette ville borné par les rues Joséphine, Chestnut, St André et Colisée; ledit ilet est désigné par le No 35 sur le plan original du faubourg Lafayette déposé en l'étude de Carlisle Pollock, autrefois notaire en cette ville; ledit lot ou portion de terre ici décrit mesurant 120 pieds 1 pouce de face à la rue St André sur 182 pieds 11 pouces de profondeur et fagade à la rue Colisée, mesure française, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1326 rue St André, comprenant la jolie résidence en briques à deux étages et mansarde, retirée de la banquette et contenant vestibules, à peu près 18 chambres, chambre à bain, remises sur le devant, galeries sur les coté et dans le fond, office, boudoir, etc., citernes, hangar, écuries dans la cour, magnifique pelouse et jardin, etc.

2° Deux certaines lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville, borné par les rues St André, Prytanée, Odéon et Ste Marie, désignés par les lettres C et D sur un plan fait par Bourgeret, voyer, le 2 mars 1893. Lot C faisant l'encoignure des rues St André et Prytanée et mesurant 32 pieds de face à la rue St André, 114 pieds 9 pouces de profondeur et face à la rue Prytanée, 115 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot D et 31 pieds 11 pouces 6 lignes de largeur dans le fond, et le lot D mesurant 32 pieds de face à la rue St André sur 115 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot C, 116 pieds de profondeur sur la ligne de côté opposé et 31 pieds 11 pouces 6 lignes de largeur sur la ligne de fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent faisant face à la rue Prytanée, la propriété étant subdivisée de façon à faire face à la rue Prytanée aussi.

3° Un certain lot de terre situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Ste Marie, Prytanée et Colisée, désigné comme lot No 1 et faisant partie du lot 50 sur le plan original de Jos. Pilié, voyer, et mesurant 21 pieds 4 pouces de face à la rue St André, 119 pieds 1 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 2 et 119 pieds 6 pouces sur l'autre ligne de côté, et 21 pieds 4 pouces de largeur dans le fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations sur les dites deux lots et aux dites propriétés désignées par les Nos 1922 et 1926 rue Prytanée comprenant deux bâtisses modernes à deux étages, presque neuves, chacune retirée de la banquette, et contenant au rez-de-chaussée veranda, vestibule de réception, salons doubles, salle à manger, cuisine, vestibule, office, etc. Le premier étage contenant 5 chambres à coucher, chambre à bain, cabinet pour lingerie, galeries sur le devant et dans le fond, gaz et chambre dans la mansarde.

La maison est peinte à l'huile de couleur naturelle de bois, gaz, lumières électriques, sonnettes d'ordonnances, plomberie moderne. Les deux maisons en ne fait état. Les dites propriétés Nos 1922 et 1926 rue Prytanée sont vendues séparément d'après le plan à la Bourse.

4° Une certaine portion de terre, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Colisée, Joséphine et Prytanée, faisant l'encoignure des rues St André et Colisée, et mesurant 120 pieds 1 pouce et 6 lignes, plus ou moins, de face sur la rue St André, 150 pieds de profondeur et face sur la rue Colisée, 120 pieds de largeur sur la ligne opposée et courant parallèle à la rue St André, et 150 pieds de profondeur sur la ligne opposée à et courant parallèle à la rue Colisée, lequel morceau ou portion de terre est composé des lots 32, 33, 34 et 35 sur un plan par B. Buisson, voyer, daté le 20 janvier 1848, déposé en l'étude de J. L'abouy, ancien notaire, et de 24 pieds 6 pouces du lot 31 sur ledit plan, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 1410 rue St André et comprenant une résidence moderne en briques à deux étages retirée de la banquette, avec barrière massive en fer, contenant au rez-de-chaussée, salon à arches, salle à manger, vestibules, salle à déjeuner, cuisine, cave, galeries sur le devant, sur les côtés et dans le fond, le premier étage contenant 7 grandes chambres à coucher, vestibule, 2 chambres à bain, galerie, etc; grandes citernes, dépendances, hangar, etc., dans la cour La maison est admirablement décorée, a le gas et plomberie moderne dans toute la maison Pelouse ornée de parterre, passages en pierres plattes, etc.

5° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Colisée, Chestnut, Joséphine et St André, désigné par la lettre C sur un devis dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant Chas. Stinger, ancien notaire en cette ville le 30 décembre 1867, ledit morceau ou portion de terre mesurant en mesure américaine 50 pieds de face sur la rue Colisée par une profondeur de 128 pieds 5 lignes sur la ligne la plus près de la rue Joséphine et 128 pieds 1 pouce, 2 lignes sur la ligne la plus près de la rue St André, et 50 pieds de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2024 rue Colisée, comprenant une bâtisse à deux étages en bois, retirée de la banquette, joli grillage en fer et contenant au rez-de-chaussée, galerie sur le devant, vestibule, salons doubles, salle à manger, cuisine, office, galerie dans le fond. Le premier étage contenant galerie sur le devant, vestibule, 6 grandes chambres à coucher, chambre à bain. Dans la cour est une dépendance contenant chambres pour buanderie, bois et charbon, citerne, etc.

6° Un certain lot ou portion de terre, situé, s'étendant et étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Joséphine, Camp et Magasins, et mesurant 29 pieds, 10 pouces, 4 lignes de face à la rue St André sur 191 pieds, 2 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Camp, et 191 pieds 8 pouces sur la ligne de côté la plus près de la rue Magasins et 39 pieds, 10 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond, toutes mesures américaines; ladite portion de terre est composée de l'entier du lot 15, et 13 pieds, 3 pouces et 4 lignes du lot 14 contigu au dit lot 15, d'après un plan fait par C. A. Hedin, voyer, daté le 16 décembre 1854, et déposé en l'étude de D. I. Ricardo, ancion notaire en cette ville, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 1120 et 1122 rue St André, consistant en une résidence double en briques à deux étages, contenant de chaque côté 6 salons doubles, vestibule avec escalier, salle à manger, cuisine, chambres à domestiques, office, galeries sur le devant et sur le côté, 6 chambres à coucher, chambres à bain. La maison est élégamment décorée partout. Grandes citernes, hangars, etc., dans la cour, le gas et plomberie moderne dans toute la maison.

7° Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Chestnut, St André et Joséphine, désigné par le No 15 sur un plan de W. T. Thompson, voyer, le 12 avril 1847 et déposé en l'étude de J. R. Baird, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant en mesure américaine 32 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue St André sur 125 pieds de profondeur et face à la rue Chestnut et formant l'encoignure immédiate, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1238 rue St André, comprenant un joli cottage simple en bois retiré de la banquette et contenant 5 chambres, office, cuisine, chambre à bain, etc. Gas et plomberie moderne dans toute la maison.

8° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Neuvean Camp, Ste Marie et Chestnut, étant à peu près la moitié dudit ilet et composé de 6 lots de terre décrits comme suit:

1° Lots Nos 1, 2, 4 et 5 sur un plan par A. Castaing, architecte, daté le 1er décembre 1849, et déposé en l'étude de H. S. Cenas, anciens notaire en cette ville. Lot No 1 mesurant 60 pieds de face sur la rue St André, 157 pieds de largeur dans le fond, par 127 pieds 11 pouces de profondeur sur ligne de côté vers la rue Nouveau Camp, et 175 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2. Lot No 2 mesurant 34 pieds 7 pouces de face à la rue St André, 31 pieds 10 pouces 7 lignes de largeur dans le fond par 124 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2 et 123 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 4. Lot No 4 mesurant 60 pieds de face à la rue St André, 57 pieds de largeur sur la ligne du fond, sur 123 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 3 et 122 pieds 3 pouces sur la ligne le séparant du lot No 5. Lot No 5 mesurant 60 pieds de face à la rue St André, 57 pieds de largeur dans le fond, 122 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 4 et 121 pieds 6 pouces de profondeur et face sur la rue Chestnut, toutes mesures françaises.

2° Lot No 2, sur ledit sus-mentionné plan par A. Castaing, le 1er décembre 1849, et aussi sur un plan du même date par C. A. Hedin, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire, lequel lot mesurant en mesure française 60 pieds de face plus ou moins sur la rue St André, 57 pieds plus ou moins de largeur dans le fond, 125 pieds 10 pouces plus ou moins de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 1, et 124 pieds 3 pouces plus ou moins, de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 3.

3° Lot No 10 sur un devis fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 14 mai 1861, annexé à et faisant partie d'un acte de J. Beudrowagel, ancien notaire, daté le 7 juillet 1884 et mesurant, en mesure américaine, 18 pieds, 10 pouces, 2 lignes de face à la rue St André, 159 pieds 9 pouces de face à la rue Nouveau Camp; 138 pieds 3 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 1 ci dessus décrit et ayant une largeur de 10 pieds, 8 pouces et 4 lignes dans le fond et ensemble ladite lots forment toute la façade dudit ilet sur la rue St André avec profondeurs et façades sur les rues Chestnut et Nouveau Camp ci dessus mentionnées, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignés par les Nos 1235 et 1237 rue St André comprenant la résidence double en briques à deux étages et mansarde, bien construite, retirée de la banquette et contenant de chaque coté galerie sur le devant, vestibules, salons doubles, salle à manger, salle à déjeuner, cuisine, cave, office, onze grandes chambres à coucher, chambre à bain, etc., dépendances contenant chambre à buanderie, deux chambres à domestiques, etc. Dans la cour sont deux grandes citernes. La maison est en parfait état et est bien décorée et a le gas et plomberie moderne partout.

9° Deux certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Poydras, Tchoupitoulas et Natches, désignés par les Nos 14 et 15, sur un plan par Jos. Pilié, daté le 26 janvier 1828, annexé à un acte passé pardevant G. R. Stringer, ancien notaire, le 26 décembre 1828, lesquels lots sont contigus et mesurant chacun 22 pieds de face sur la rue Natchez, 22 pieds 6 pouces dans le fond. Lot 15 ayant une profondeur de 61 pieds 9 pouces sur le côté vers la rue Magasins contigu au lot 23 et 60 pieds 7 pouces de profondeur sur le côté contigu au lot No 14. Lot No 14 a une profondeur sur le côté contigu au lot No 15 de 60 pieds 7 pouces et 59 pieds 5 pouces sur la ligne de côté du lot No 11, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 430 et 436 rue Natchez et comprenant un grand entrepôt en briques à un étage; gaz et eau sur les lieux.

10° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Poydras, Tchoupitoulas et Natchez, ayant 22 pieds, 6 pouces de face sur la rue Magasins par 106 pieds de profondeur sur le côté le plus près de la rue Natchez, duquel il forme l'encoignure et de 8 pieds 104 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Poydras et 20 pieds 7 pouces de largeur dans le fond, toute mesure américaine, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignés par le No 400 rue Magasins comprenant le splendide magasin en briques à quatre étages avec petit entrepôt dans le fond, le rez-de-chaussée est pavé en cobillager, gaz et eau.

11° Deux lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Gravier, Natchez et l'allée Bank désignés comme lots 13 et 28 sur un plan particulier déposé en l'étude de Philip Lacoste, ancien notaire en cette ville et mesurant d'après cela, en mesure anglaise, à savoir: le lot 13 a 21 pieds 7 pouces de face à la rue Camp sur 70 pieds de profondeur et le lot 28 a 21 pieds 7 pouces de face à l'allée Bank sur 44 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Natchez et 44 pieds 2 pouces 3 lignes sur la ligne vers la rue Gravier, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 320 rue Camp, consistant en une bâtisse en briques à quatre étages, ayant gaz et eau partout et actuellement occupée par le "Times Democrat". La bâtisse fait face à la rue Camp et à l'allée Bank, traversant l'ilet.

Toutes les propriétés ci dessus sont vendues sujettes aux baux et loyers là-dessus et sur lesquelles des renseignements complets seront donnés au moment de la vente.

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE,

Nos 2801 et 2803 rue Onzaga à l'encoignure de la rue Dupré.

Succession de Bernard Laran.

No 66,683—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division D.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune,—MARDI, le 25 février 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 22 janvier 1901, in re succession de Bernard Laran, il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Onzaga, Dupré et Dabadie, Chemin de Gentilly, la rue Clay, désigné comme lot No 22 formant l'encoignure des rues Onzaga et Dupré et mesurant le tout plus ou moins, trente quatre pieds six pouces de face à la rue Onzaga par cent pieds de profondeur et de face à la rue Dupré. Les améliorations comprennent un joli cottage double bien subdivisé, toujours loué, dans un voisinage s'améliorant et portant les numéros municipaux 2801 et 2803 rue Onzaga, à l'encoignure de la rue Dupré.

Conditions—Comptant.—Actes de vente et les timbres du revenu des Etats-Unis, aux frais de l'acquéreur, pardevant Gustave G. Le Gardeur, Jr, notaire. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1901. Un dépôt de 10 0/0 sera exigé au moment de l'adjudication.

John G. Robin, avocat.

26 janv—26—fév 2 9 16 23 25

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

—o—

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance en 1 et 2 ans de crédit avec lien du vendeur et hypothèque spécial devant être représenté par des billets des acquéreurs portant 6 pour cent par an d'intérêt avec toutes les clauses usuelles de sécurité, les timbres du revenu intérieur des E. U. et les taxes de 1902 devant être assumées par les acquéreurs; 10 pour cent comptant du prix de l'adjudication au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant James J. Wolfe, Notaire, aux frais des acquéreurs.

McCloskey et Benedict avocats.

25 jan—25 26—fév 2 9 16 23 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN PLACEMENT DE MERITE.

UN COTTAGE DOUBLE PAYANT.

1035 et 1037 rue Kerlerec, entre les rues Bourgogne et Remparts.

Succession du Veuve Louis Rogeon.

No 66,019 — Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur, bureau No 134 rue Carondelet.—MARDI, le 18 mars 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 13 février 1902, de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage double en bois couvert en ardoises, avec les dépendances, désigné par les Nos 1035 et 1037 rue Kerlerec, contenant 13 chambres, 2 cabinets, 2 citernes hangar, etc., et plus loin décrit comme un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Histoire ou Kerlerec, Amour ou Remparts, Crape ou Bourgogne et St Antoine, mesurant 30 pieds 2 pouces 4 lignes de face M. F., ou 32 pieds 2 pouces, M. A., à la rue Kerlerec, sur une profondeur de 120 pieds, M. F., ou 127 pieds 6 pouces M. A.

Un placement productif dans un bon voisinage.

Conditions—Comptant; un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication, ou l'acquéreur ayant les taxes de l'état et de ville de 1902 en dessous et en sus du montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. Pomes notaire, aux frais de l'acquéreur.

L. F. Bouchereau, avocat.

15fév—15 16—mars 2 9 16 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX COTTAGES DOUBLE.

812, 814, 818 et 820 AVENUE BROOKLYN.

Entre Homer et l'avenue Slidell, Cinquième District (Alger).

Successions de Peter Hackenberg et John Becker.

No 66,286 et 66,371 — Consolidées— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet MARDI, le 18 février 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 6 janvier 1902, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans les affaires ci-dessus intitulées, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot ou portion de terre, situé, se trouvant et étant en partie dans le bourg McDonogh et en partie dans le bourg Duverje, dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississipi, dans l'ilet No 39, maintenant 151, borné par l'avenue Brooklyn, (autrefois rue Madison) Homer, l'avenue Slidell, (autrefois rue Jackson) et Tchoa, (autrefois rue Monroe) d'après un plan dressé par A. D'Hémécourt, voyer, le 10 septembre 1846 et déposé en l'étude de L. T. Caire, alors notaire en cette ville, d'après le plan 195 du livre de plans No 3 bis, lequel dit lot de terre est maintenant désigné comme partie du lot No 2 sur les rôles d'assessement de la ville, pour cette paroisse, et est de forme irrégulière et mesurant en mesure américaine 99 pieds 4 pouces, plus ou moins, de face à l'avenue Brooklyn (autrefois rue Madison), commençant à une distance de 60 pieds 4 pouces plus ou moins, mesure américaine, de l'encoignure des avenues Brooklyn et Slidell (autrefois rues Madison et Jackson) duquel point il court sur une ligne perpendiculaire à l'avenue Brooklyn et parallèle à l'avenue Slidell, de 60 pieds 3 pouces, mesure française, de la court une ligne perpendiculaire à l'avenue Slidell et parallèle à l'avenue Brooklyn (autrefois rue Madison), 38 pieds, 1 pouce, 8 lignes, mesure américaine, jusqu'à qu'il frappe la ligne de démarcation du Bourg Duverje, sur laquelle il court 69 pieds 6 pouces, plus ou moins, mesure américaine et alors court une ligne perpendiculaire à l'avenue Brooklyn et séparant ladite portion de terre de la propriété de Mme Kleinkemper, ou se représentant ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent désignés par les numéros municipaux 812, 814, 818, et 820 avenue Brooklyn, étant la même propriété acquise par Peter Hackenberg, décédé, le 1er juillet 1857, de Charles Pilman, par acte pardevant H. P. Caire, notaire, C. O. B. 75, folio 163. Ladite vente faite sujette au droit d'usufruit réclamé par J. J. Harnett et femme, sous un acte intitulé, "donation d'usufruit" de John Becker, pardevant B. Kenen, notaire, le 26 juillet 1894, C. O. B. 125, folio 561, sur une partie de la propriété 42 sur 64 pieds 6 pouces, la validité duquel droit d'usufruit est disputée.

Termes—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a, en 12 mois, la portion à crédit du prix d'achat devant être représentée par un billet portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, devant être garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, et par serment de police d'assurance pour le montant dû sur le billet, l'acquéreur devant payer les taxes de 1902 et l'acte de vente pardevant W. H. Seymour, Esq., notaire.

Cunningham & Cunningham avocats.

18 jan—18 19 26—fév 2 9 16 a date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE WILLIAM B. FAHEY

No 66,560—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

COTTAGE DOUBLE

SUR QUATRE LOTS DE TERRE Nos 2727 ET 2729 RUE ONZAGA.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, encanteurs—Bureau, 134 rue Carondelet—MARDI, le 18 février 1902, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 1er juillet 1901, de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de ladite Cour, Division D agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de ladite Cour, Division E, maintenant absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certaines lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Onzaga, Dupré, White et Abafia, désigné par les Nos 1, 2, 3 et 4 et mesurant chacun 31 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Dupré sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistant d'un cottage double désigné par les Nos 2727 et 2729 rue Onzaga.

Conditions—Comptant. Acte de vente devant être passé pardevant Robert Legier, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur; l'acquéreur devant déposer six pour cent comptant au moment de l'adjudication, et s'assurer le paiement des taxes de 1901 au dessus et en plus du montant de son enchère.

Dinkelspiel & Herr, avocats

16 jan—18 19 26—fév 2 9 16 a date

Succession de François Crouzeilles.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 58,480—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Justin Fontaine Jr, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier. Geo. Montgomery, avocat.

16 fév—16 20 25

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 27 février 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 22 janvier 1902 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de Mme J. J. Bland et als vs Mme M. E. Edwards, No 59,045 du rôlier de ladite Cour, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° La superbe propriété occupée par le grand établissement commercial de Messieurs Preston & Stauffer, comprenant les magasins en briques à deux étages solidement construits Nos 407 à 427 rue Delta, et les Nos 410 à 430 rue Front. Les lots sur lesquels ces bâtisses sont érigées sont décrits comme suit: Sept certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Poydras, Front et Delta désignés comme lots Nos trois, quatre, cinq, six, sept, huit et neuf, sur un plan dressé par L. H. Pillé, député voyer de ville, daté le 21 mai 1866, déposé pour références en l'étude de W. J. Castel, ancien notaire de cette ville d'après lequel dit plan lesdits lots mesurant comme suit à savoir:

Ledit lot numéro trois mesurant vingt quatre pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Delta, vingt sept pieds, cinq pouces et sept lignes de face à la rue Front, cent trente cinq pieds, quatre pouces et une ligne de profondeur sur la ligne le séparant du lot No deux, et cent trente quatre pieds deux pouces et deux lignes sur la ligne de division du lot No quatre. Ledit lot No quatre mesurant vingt quatre pieds six pouces et une ligne de face à la rue Delta, vingt sept pieds cinq pouces et sept lignes de face à la rue Front, sur une profondeur de cent trente quatre pieds deux pouces et deux lignes sur la ligne le séparant du lot numéro trois, et cent trente trois pieds et deux lignes sur la ligne de côté le séparant du lot numéro cinq. Ledit lot numéro cinq mesurant vingt quatre pieds six pouces et une ligne de face à la rue Delta, vingt sept pieds cinq pouces et sept lignes de face sur ladite rue Front, sur une profondeur de cent trente trois pieds et deux lignes sur la ligne le séparant du lot numéro quatre et cent trente et un pieds dix pouces et trois lignes sur la ligne le séparant du lot numéro six. Ledit lot numéro six mesurant vingt quatre pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Delta, vingt sept pieds et six lignes de face à la rue Front, sur une profondeur de cent trente et un pieds, dix pouces et trois lignes sur la ligne le séparant du lot numéro cinq, et cent trente pieds huit pouces et quatre lignes sur l'autre ligne de côté et séparant du lot numéro sept. Ledit lot numéro sept mesurant vingt quatre pieds six pouces et une ligne de face à la rue Delta, vingt sept pieds, cinq pouces et sept lignes de face à la rue Front, sur une profondeur de cent trente pieds huit pouces et quatre lignes sur la ligne de côté du lot numéro six et cent vingt neuf pieds, six pouces et quatre lignes sur la ligne du lot numéro huit. Ledit lot numéro huit mesurant vingt quatre pieds six pouces et une ligne de face à la rue Delta, vingt sept pieds cinq pouces et sept lignes de face à la rue Front sur une profondeur de cent vingt neuf pieds six pouces et quatre lignes sur la ligne du lot numéro sept, et cent vingt huit pieds, quatre pouces et cinq lignes sur la ligne de côté du lot numéro neuf; et ledit lot numéro neuf mesurant vingt quatre pieds, six pouces et deux lignes de face à ladite rue Delta, vingt-sept pieds, cinq pouces et sept lignes de face à la rue Front sur une profondeur de cent vingt huit pieds, quatre pouces et cinq lignes sur la ligne de côté du lot numéro huit et cent vingt sept pieds deux pouces et cinq lignes sur la ligne du lot numéro dix.

Ce morceau de terre est un des plus grands dans le centre commercial s'élevant à cent quatre vingt douze pieds une ligne de face à la rue Front, cent soixante et un pieds sept pouces et deux lignes à la rue Delta sur cent vingt sept pieds deux pouces et cinq lignes du côté le plus près de la rue Poydras et cent trente cinq pieds quatre pouces et une ligne sur les côtés les plus près de la rue Gravier, qui donnent environ vingt quatre mille pieds courant au travers de la rue Delta à la rue Front.

Les lieux sont installés en première qualité pour y conduire de grandes affaires à un prix minime. La propriété est en parfait état et sera ainsi conservée aux dépenses au propriétaire, comme le locataire est requis sous le bail de faire toutes les réparations, de telles réparations étant acquises au bénéfice de la propriété. En face se trouvent de grandes lignes de chemin de fer et dépôt, les quais et débarcadères sur le fleuve et un rail privé avec tourniquet appartenant à la propriété. Il n'y a pas en aucune propriété offerte durant ces dernières années aussi choisie que celle ci comme placement possédant de tels avantages pour occupation et ayant d'aussi bonnes promesses d'augmentation en valeur dans l'avenir. Il n'est pas nécessaire d'écrire une colonne au sujet des avantages de cette propriété. C'est un de ces morceaux de terre qui parlent d'eux-même. Elle est vendue sujette à un bail à M.M. Preston et Stauffer au taux de $3,000 par an, expirant le 30 septembre 1905, qui est net, parceque comme il est dit plus haut toutes les réparations, à l'exception de celles du toit et de la lucarne (skylights) sont aux frais des locataires. Les élévateurs et installations sont les propriétés des locataires. La copie du bail peut être vue au bureau des Encanteurs. Le montant dépensé par les locataires à leur propre frais pour les réparations conservant et mettant la propriété en parfait état est équivalent en conjonction avec le loyer actuel à un loyer de $6,000 par an.

2° La propriété d'entrepôt supérieur Nos 529 à 533 rue Delta, et Nos 526 à 532 rue rue Front. Les améliorations sont d'une bâtisse en briques de un étage et demi, sur deux certains lots de terre, avec tous les droits, voies, et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro trois "A", borné par les rues Poydras, Lafayette, Delta et Front, désignés comme lots numéros neuf et dix, et mesurant chacun vingt quatre pieds huit pouces et trois lignes de face sur chacune des rues Delta et Front, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et quatre lignes entre lignes parallèles. Le tout conformément à un plan fait par L. H. Pillé, voyer de ville, daté le 21 mai 1866.

La propriété fait face au dépôt du chemin de fer Southern Pacific et le fleuve et est près des dépôts du Louisville et Nashville, Illinois Central et Texas et Pacific. Les rails du Southern Pacific sont en face sur la rue Delta. Pour entrepôt ou autre genre de commerce la propriété offre une occasion d'un rare avantage.

3° Le joli cottage en bois No 2831 rue Liberté, entre les rues Washington et Sixième, contenant quatre chambres. Sur le côté est une écurie à un étage, et dans le fond est une écurie à un étage avec hangar sur la façade contenant quatre stalles pour vaches et chambre à fourrage. La terre est décrite comme deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Washington, les rues Howard, (anciennement St George), Liberté (autrefois St André) et Sixième, désignés comme lots Numéros dix et onze de l'ilet No 333 sur un plan dressé par George H. Grandjean, député voyer de ville, sous la date du 4 janvier 1892 d'après lequel dit plan, les susdits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face sur ladite rue Liberté (autrefois St André) sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

La propriété est adaptée soit pour résidence laiterie ou charretiers. Elle est dans un bon voisinage, près des rues pavées et de plusieurs lignes de chars. Un placement de mérite pour un homme possédant un petit capital.

Termes et conditions—Un quart ou plus comptant, la balance en un, deux, trois et quatre ans de crédit pour des billets négociables, garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 5 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou aux porteurs des billets, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, et les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1902, en plus et au dessus de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant W. F. Brewer, Esq., notaire, incluant les timbres du revenu, aux frais des acquéreurs

W. S. PARKERSON, Avocat.

23 jan—23 30—fév 6 13 20 27

Succession Mlle Annie Ward.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 66,731—Division B—Attendu que Matthew Ward a présenté une pétition à la Cour à effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Mlle Annie Ward, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. McCloskey et Benedict, avocats. 13 fév—13 17 22

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE LA—

Bâtisse Equitable

PLACEMENT SUPERBE POUR CAPITAL,

Dans l'encoignure enviable des

Rues Carondelet et Gravier,

En face de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans et de la Banque Nationale de l'Union.

L'emplacement Central et de choix.

Pour les principaux intérêts du commerce,

Rapportant un magnifique revenu.

Mme Mary M. Grote, Exécutrice testamentaire, et al., versus Mme Laura A. Giffney et al.

No 64,592—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

JEUDI, le 6 MARS 1902.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet — JEUDI, le 6 mars 1902, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 16 mai 1901, par l'Hon. Geo. H Théard, juge de la susdite Cour, Division E, ag